



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MAI 2019

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 20 Mai 2019 à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Avenant à la convention de transfert de la commune de KILSTETT vers le SDIS du centre de première intervention d'incendie et de secours des sapeurs-pompiers de KILSTETT.

De nouvelles modifications sont nécessaires pour prendre en compte l'aménagement par la commune de KILSTETT de la salle polyvalente en centre de secours sise 50 rue du Lieutenant de Bettignies et la nécessité en conséquence de régulariser la situation administrative de la caserne de sapeurs-pompiers de KILSTETT en transférant le nouveau dépôt d'incendie en lieu et place de l'ancien dépôt sis 1 rue de la Mairie.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions, DECIDE d'intégrer par avenant n°1, les modifications ainsi que les annexes 4,5,7 qui listent les biens mis à disposition par la commune de KILSTETT et les contrats pour lesquels le SDIS est substitué

2/Extension Périscolaire : Acte de sous-traitance CREPENT : lot 12 DECOPEINT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la déclaration de sous-traitance de la société DECOPEINT, titulaire du présent marché, au profit de la société CREPENT sise 34 rue Herrade 67200 STRASBOURG, pour un montant HT maximum de 1 500.00 € dans le cadre de travaux de peinture intérieure

3/Extension Périscolaire : Acte de sous-traitance PEINTURE ATLAS : lot 12 DECOPEINT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la déclaration de sous-traitance de la société DECOPEINT, titulaire du présent marché, au profit de la société PEINTURE ATLAS sise 18 avenue François Mitterrand 67200 STRASBOURG, pour un montant HT maximum de 1 000.00 € dans le cadre de travaux de peinture extérieure

4/Extension Périscolaire : Acte de sous-traitance WILLEM: Lot 1 WIMMER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la déclaration de sous-traitance de la société WIMMER, titulaire du présent marché, au profit de la société WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS sise 6 C rue de l'artisanat – 67 250 SURBOURG, pour un montant HT maximum de 12 480.20 € dans le cadre de travaux d'aménagements extérieurs du Périscolaire

5/Avenant n° au marché de création de toilettes publics et de vestiaires aux ateliers municipaux : Lot 8 aménagements extérieurs GLOCK :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux « Création de toilettes publiques et de vestiaires aux ateliers municipaux » pour un montant de - 150.00 € HT

Montant total du marché après avenant : 2 885.00 € HT SOIT 3 462.00 € TTC

Titulaire du marché : GLOCK Aménagement/Terrassement 27 B Rue Principale Hinterfeld 67360 WALBOURG

6/Achat de 8 chaises pour les communes jumelées du Limousin : remboursement à M le Maire

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention DECIDE de rembourser à M Gabriel MULLER Maire de KILSTETT, la somme de 1 017.60 € qu'il a avancé pour l'achat des chaises offertes aux communes jumelées du Limousin par la commune de KILSTETT.

7/Vente de terrains à Alpha Aménagement pour les aires d'autoroutes suite à évaluation des domaines

La société Alpha Aménagement ayant son siège 4 rue du Ried à Herrlisheim souhaite développer les aires d'autoroutes du Landgraben et de la Pfeffermatt.

La société a un projet d'aménagement et d'extension de cette aire sur des terrains situés du côté de l'aire de la Pfeffermatt. Après consultation des exploitants agricoles et du titulaire du lot chasse, il a été demandé à la société, qui a accepté, de relocaliser son projet sur les terrains côté Ouest de l'autoroute (aire du Landgraben côté Weyersheim).

Les parcelles communales concernées sont :

Section 14 parcelles n°202,216,218,220,223,225,227,229,231,234,236,238 et 253.

La surface totale des parcelles est de 1 292.64 ares.

La société Alpha Aménagement propose à la commune d'acquérir ces parcelles au prix de 75 € l'are soit un total de 96 948.00 €

La société Alpha Aménagement demande l'accord de la commune pour la vente de ces terrains sous la forme d'un avant-contrat valable 36 mois avec des conditions de vente.

Le service du Domaine qui a été consulté par la commune le 19 mars 2019 sur la valeur vénale des terrains a répondu le 04 avril 2019 que la valeur des 13 parcelles est conforme au prix de la transaction estimée à 96 948.00 € HT et n'appelle aucune observation de la part du service local des Domaines.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 voix contre, Approuve l'avant contrat avec la société ALPHA AMENGEMENT pour la vente des terrains précités à la condition que les études pour la réalisation d'une piste cyclable de Kilstett vers Hoerd et Weyersheim soient intégrées au projet d'aménagement des aires d'autoroutes.

Demande que la végétalisation des parcelles impactées par le projet soit conservée au maximum et que l'impact écologique soit le plus limité possible

Autorise M le Maire à signer l'avant contrat.

8/Périscolaire : ALEF Approbation des tarifs 2019/2020

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Approuve les tarifs du périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020

9/Subvention MUK : location instrument

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention à la Musique Union Kilstett à hauteur de 40 % du coût de la location d'un instrument estimée à 193.80 €.

10/ Désignation des Jurys d'assises et des citoyens assesseurs pour l'année 2020

Conformément à l'article 261 du code de la procédure pénale, le Conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale des 6 membres devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel dans le département du Bas-Rhin pour l'année 2020.

11/Rapport annuel commission locale eau 2018

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel de la commission locale de l'eau pour l'année 2018

12/Approbation rapport 2018 de réseau GDS

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel de réseau GDS pour l'année 2018.

13/Droit de Préemption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 6 cessions immobilières.

Le Maire

Gabriel MULLER